



Bras, le 10 Juin 2016

N/R : JPH160601

A l'attention de Président du Club

Pour information :
Aux Présidents de ligue
Aux membres du Comité Directeur National

Objet : Appel de candidature / Olympiade 2016/2020 - Elections FFAB novembre 2016

INFORMATION
A DIFFUSER ET A AFFICHER

Madame, Monsieur le (la) Président(e), Cher(e) Ami (e),

L'olympiade 2012/2016 s'achève. Avec elle, s'achève le mandat que l'ensemble des clubs avait confié pour cette période aux membres du Comité Directeur, en mandatant le représentant de la Ligue. Une nouvelle olympiade s'ouvre pour la F.F.A.B., et au cours de l'Assemblée Générale du week-end des 19 et 20 novembre prochains, les Présidents de ligue, représentants des clubs en tant que porteurs des voix de la Ligue, auront à procéder à l'élection des membres et du Président du nouveau Comité Directeur fédéral pour une période de quatre ans.

La réforme territoriale dans notre Fédération n'intervenant pas avant 2017, c'est sur la base de la situation et des textes actuels que se dérouleront ces élections.

Aussi, dans le respect du cadre législatif et des textes fédéraux, il nous appartient de solliciter chaque instance fédérale, en l'occurrence les clubs, et au travers de ceux-ci, chaque licencié, afin de dresser la liste des candidats désirant postuler en tant que membre du Comité Directeur. En effet, chaque licencié majeur de la fédération peut être candidat et se présenter aux élections des membres des instances dirigeantes ou des organismes constitués. Les candidats pour les élections du Comité Directeur doivent toutefois être au minimum SHODAN.

Il est souhaitable de rappeler aux candidats potentiels à l'élection de ces différentes instances fédérales la nécessité pour chacun de bien appréhender, avant de s'engager, l'investissement en temps, en travail et en disponibilité, qu'il aura à faire preuve tout au long de l'olympiade pour remplir les missions pour lesquelles il aura été élu et qui pourront lui être confiées.

Aussi, cela veut dire que cette équipe qui prendra la conduite fédérale pour cette prochaine olympiade devra être à la hauteur de ce qui l'attend, notamment dans le développement fédéral avec une détermination de travail, de moyens, que la situation nous imposera.

Cela veut dire que tous les responsables fédéraux devront se mobiliser et n'avoir qu'un seul objectif ; renforcer notre Fédération pour permettre de conserver le patrimoine et l'héritage que nous a laissés TAMURA Senseï et de développer cette discipline hors du commun qu'est l'AIKIDO.

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / 83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÉMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 S 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

WWW.FFABAIAKIDO.FR

Conformément aux statuts (art. 11 et suivants) et au Règlement Intérieur (art. 16 et suivants), les candidat(e)s figureront sur différentes listes distinctes, dont :

a - une liste pour les autres courants techniques et budo(s) affinitaire(s),. – GHAAN – KYUDO – DIRAF, AUTRES), qui présenteront la liste de leurs représentants, suivant les conditions figurant sous l'article 16.1.2 du Règlement Intérieur fédéral.

b – une liste pour le médecin fédéral.

c – une liste pour les candidat(e)s n'entrant pas dans les catégories précitées.

L'article **11.3 des statuts prévoit que** « La représentation des hommes et des femmes est assurée conformément au code du sport. Ainsi, au sein du Comité Directeur, la proportion de membres du sexe le moins représenté parmi les licenciés devra être :

- au moins égale à **un nombre de sièges en proportion** du nombre de licencié(e)s de ce sexe par rapport à l'ensemble des licenciés, lorsque ladite proportion est égale ou supérieure à 25% ;
- au moins égale à **25%** des sièges lorsque cette même proportion est inférieure à 25%. »

En outre, il y a lieu de solliciter les candidatures pour les sièges prévus du « **CONSEIL DE L'AIKIDO**» (art 24 du Règlement Intérieur), à savoir 2 membres qui seront élus par l'Assemblée Générale, en dehors des membres du Comité Directeur, et 2 membres licenciés désignés par le Président.

Enfin, il y a lieu de solliciter les candidatures pour les sièges prévus dans la composition de l'Organisme d'appel, (Comité Disciplinaire Fédéral) relevant du Règlement disciplinaire fédéral (annexe 1 du Règlement Intérieur) (5 sièges dont une majorité ne relevant pas des instances dirigeantes et choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique).

Vous trouverez donc ci-jointe une fiche de candidature **qui devra parvenir au Siège de la Fédération, impérativement au plus tard le Lundi 10 octobre 2016** dûment complétée par les éventuels candidats de votre Club. Elle devra comporter une photo d'identité et sera accompagnée d'un extrait de casier judiciaire n°3

Cet extrait peut être obtenu :

- **Pour une personne née en France métropolitaine, dans un DOM ou à l'étranger, auprès du**
CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, Rue du Landreau
44317 NANTES CEDEX 3
Tél : 02.51.89.89.51 – Fax : 02.51.89.89.18
<http://www.cjn.justice.gouv.fr>

- **Pour une personne née dans un TOM, auprès du greffe du Tribunal de première instance dont dépend sa commune de naissance.**

Conformément à l'orientation prise par la Fédération dans le cadre d'une Assemblée Générale électorale, les frais de déplacement et d'hébergement des candidats qui voudraient y assister resteront à la charge de chacun, et ne feront donc pas l'objet d'une demande de remboursement.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, tout en vous remerciant de votre aide au niveau de l'Association que vous dirigez pour solliciter les candidatures, et vous prions, de croire, Madame, Monsieur le (la) Président(e), Cher(e) Ami (e), en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Le Secrétaire Général
Jean-Pierre HORRIE

PS : - Veuillez trouver ci-joint :
Fiche de Candidature (1 feuille recto-verso)



FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
du 20 novembre 2016

FICHE DE CANDIDATURE Olympiade 2016/2020

Photo
d'identité

NOM PATRONYMIQUE ⇨

NOM D'USAGE ⇨

Prénoms ⇨

Date et lieu de naissance ⇨ Nationalité ⇨

Adresse ⇨

.....

Tél. fixe Mobile Email

Profession ⇨

Licence n° Club Affiliation n°

Ligue ⇨ Groupe* ⇨ AIKIKAI – GHAAN – KYUDO - DIRAF - AUTRE

Début de la pratique ⇨ Grade DAN ⇨ BREVET ⇨

Fonction(s) actuelle(s) Administrative(s) ou technique(s) ⇨

.....

ou antérieure(s) ⇨

.....

Motivations ⇨

Poste souhaité ⇨

Actions et objectifs que vous entendez développer ⇨

.....

.....

Je désire déposer ma candidature pour assumer des responsabilités au sein de l'organisme F.F.A.B.

suyant √ ⇨ - Comité Directeur National - Conseil de l'aïkido - Organe disciplinaire d'appel

et m'engage par mon investissement personnel à œuvrer au sein de cet organisme au mieux des intérêts fédéraux.

* = Entourer votre groupe / √ = Cocher la case de l'organisme choisi

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO

SIÈGE FÉDÉRAL :

PLACE DES ALLÉES / B3149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / FAX 04 94 69 97 76 / E-MAIL FFAB.AIKIDO@WANADOO.FR

AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS N° 06 S 83 DU 7 OCTOBRE 1985 ET DU 3 DÉCEMBRE 2004

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

WWW.FFABAIKIDO.FR

COMITE DIRECTEUR NATIONAL de la FFAB
(cf. Statuts Art. 11 et R.I. Art. 16)

- * Liste Médecin
- * Liste Budos affinitaires
- * Liste Autre Candidat

CONSEIL DE L'AIKIDO de la FFAB

Article 25. du R.I. Fédéral :

Les membres du CONSEIL devront pouvoir justifier de 20 années au moins de pratique à la date de leur entrée en fonction. Ils devront être choisis en fonction des qualités morales dont ils ont su faire preuve tout au long de leur pratique, qualités qui se traduisent par une connaissance approfondie de l'Aïkido.

*

ORGANISME DISCIPLINAIRE D'APPEL de la FFAB
(Cf. Règlement Disciplinaire FFAB)

Article 2 du R.D. Fédéral :

...Cinq membres au moins choisis en raison de leurs compétences juridiques et déontologiques. Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes...

*

* Cocher la ou les case(s) correspondant à votre dépôt de candidature.

Date et signature :

Pièce jointe obligatoire : Extrait du casier judiciaire n° 3

--

Dispositions complémentaires

Comme stipulé dans les statuts, « peuvent seules être élues au Comité Directeur les personnes majeures, licenciées à la Fédération depuis au moins une année, et ayant fait parvenir au siège de la Fédération leur déclaration de candidature 40 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale », soit au plus tard le 10 Octobre 2016. Cette fiche doit être accompagnée d'un extrait de casier judiciaire n°3.

